



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-12-DEL-318

OBJET :
FINANCES –
INTEGRATION SUR
L'EXERCICE 2024 DE
LA QUOTE-PART DES
RESULTATS
REVENANT A LA
COMMUNE SUITE A
LA DISSOLUTION DU
SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE
L'HAUTIL (SIARH)

RAPPORTEUR :
Monsieur le MAIRE

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS : 21

VOTANTS : 30

Le 23 décembre 2024 à 18H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : Jeudi 19 décembre 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Julien SAUVE, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Jonas MAURY, Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Monsieur Fernando MENDES, Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Pascal GILLES.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Gilles GAILLARD à Madame Catherine EVANO, Monsieur Christophe MARGAT à Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI à Madame Fabienne TANTI, Madame Mélody SENAT à Monsieur Jonas MAURY, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Yvon ROSCONVAL à Fernando MENDES, Monsieur Florent BEQUIGNON à Madame Valérie LENORMAND, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Madame Bérengère VOILLOT, Madame Sophie FONTAINE à Madame Sophie KERIGNARD.

EXCUSÉ(S) : Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Fabien TANTI, Mélody SENAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Sophie FONTAINE.

ABSENT(S) : Monsieur Marc FONTAINE, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Line WENZEL.



OBJET : FINANCES - INTEGRATION SUR L'EXERCICE 2024 DE LA QUOTE-PART DES RESULTATS REVENANT A LA COMMUNE SUITE A LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSINISSEMENT DE LA REGION DE L'HAUTIL (SIARH).

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté inter-préfectoral n°78-2022-12-22-00003 du Préfet des Yvelines et du Préfet du Val d'Oise du 22 décembre 2022 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH),

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 78-204-11-07-0009 du 07 novembre 2024 modifiant l'arrêté inter-préfectoral n°78-2024-08-05-00004 du Préfet des Yvelines et du Préfet du Val d'Oise du 05 août 2024 portant dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH),

VU l'arrêté préfectoral n°78-2024-06-05-00004 de la préfecture des Yvelines du 05 juin 2024 portant règlement du budget primitif au titre du budget principal de la commune de Triel-sur-Seine,

VU la délibération du 12 décembre 2023 approuvant le protocole de répartition de l'actif et du passif du SIARH sur le volet assainissement et le protocole de répartition de l'actif et du passif du SIARH sur le volet eaux pluviales,

VU l'avis rendu par la Commission des finances et des ressources humaines dans sa séance du 27 novembre du 2024,

CONSIDERANT qu'il convient d'intégrer sur l'exercice 2024 la quote-part des résultats du SIARH arrêté le 31 décembre 2023 suite à sa dissolution selon les clés de répartition définies dans les protocoles approuvés en modifiant l'arrêté du Préfet du 05/06/2024, portant règlement du budget primitif 2024 et validant l'affectation des résultats conformément au compte de gestion.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : D'APPROUVER la reprise de la quote-part revenant à la commune de Triel sur Seine des résultats du SIARH issus de la clôture de la gestion 2023 et accepte le transfert de l'actif et du passif tel qu'il résulte des clés de répartition.

Résultats du SIARH (quote-part Triel sur Seine)	Résultat excédentaire de fonctionnement	140 000,07
	Résultat excédentaire d'investissement	402 072,44

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2024-06-05-00004 de la Préfecture des Yvelines du 5 juin 2024 portant règlement du budget primitif 2024 au titre du budget principal de la commune de Triel-sur-Seine.	Résultat de fonctionnement R002	719 784,01
	Résultat d'investissement D001	-4 284 594,09

Résultats de la commune après reprise des résultats du SIARH	Résultat de fonctionnement R002	859 784,08 €
	Résultat d'investissement D001	-3 882 521,65 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de 078-217806249-20241223-N202412DEL318-DE
Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 19 01 54 préfecture 03 10 71 20 25 : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr>